



Date de la convocation: 07/10/2022

PRESENTS: Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Sylvie CARRÈRE, Patrick PICHOU, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline CHARLAS, Lillian MONTAILLER, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés: Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Béatrice FABRE, Conseillère Municipale membres de la Caisse des Écoles, Alexandra OLIVER, Priscillia SANCHEZ, Gayane SIREKANYAN-SAHAKYAN, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

Admission en non-valeur

Madame Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, expose que deux listes de pièces irrécouvrables établies par le Service de Gestion Comptable de Tarbes et transmise par Monsieur le Comptable font apparaître des créances irrécouvrables antérieures à l'exercice en cours (du fait de diverses poursuites restées infructueuses ou démarches demeurées vaines) qui se répartissent comme suit :

- Liste n°5155830111 pour un montant total de 22.50€
- Liste n°5664660311 pour un montant total de 9,20€

Madame Virginie FAVERON propose aux membres de la Caisse des Ecoles d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 31,40 €

Après en avoir délibéré, les membres de la Caisse des Ecoles, décident à l'unanimité :

- d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 31,40 €;
- d'imputer cette somme en dépense de fonctionnement au compte 6541.

P.C.C. Aureilhan le 18/10/2022

La Présidente Déléguée,

Virginie FAVERON.